



Trévoux, le 19 mai 2020

CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 25 MAI 2020 A 18 HEURES

SALLE DES FETES

Pour assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles
sanitaires en vigueur, 20 personnes maximum sont autorisées à y assister

(ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020)

1. Installation du nouveau Conseil Municipal, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales
2. Election du Maire
3. Fixation du nombre d'adjoints
4. Election des adjoints
5. Délégations du conseil municipal au maire (article L2122-22 du CGCT)
6. Lecture et diffusion aux conseillers municipaux de la Charte de l'élu local

L'ensemble de ces points est développé dans les documents annexés. Les rapports sont transmis par voie électronique ou consultables en mairie.

Le Maire
Marc PECHOUX

